



C'EST QUOI ?

LA TAXE D'APPRENTISSAGE





LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

C'est un impôt obligatoire destiné à financer l'apprentissage et la formation

87% COLLECTÉS PAR L'URSSAF OU LA MSA

**13% À AFFECTER LIBREMENT À L'ORGANISME
DE FORMATION DE VOTRE CHOIX**

POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

- SOUTENEZ DES PROJETS CONCRETS, TERRITORIAUX ET ENGAGEANTS
- FAVORISEZ LE DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE VOTRE TERRITOIRE
- C'EST LE SEUL IMPÔT DONT VOUS POUVEZ CHOISIR LE BÉNÉFICIAIRE

POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À LA FFBB ?

L'ORGANISME DE FORMATION DE LA FFBB C'EST :

-  **12 000 PERSONNES FORMÉES CHAQUE ANNÉE**
-  **320 APPRENTIS VIA LE CFA FÉDÉRAL**
-  **85 % DE RÉUSSITE AUX EXAMENS**
-  **61 % D'EMPLOYABILITÉ**

UN RÉSEAU NATIONAL POUR
DES FORMATIONS PARTOUT
EN FRANCE

PARCOURS INDIVIDUALISÉS :
IMMERSION EN CLUB

CIBLES : DIRIGEANTS, ENTRAÎNEURS,
ARBITRES

UN CFA AU NIVEAU NATIONAL ET UN
RÉSEAU D'UNITÉS DE FORMATION



COMMENT VERSER LA TAXE À LA FFBB ?

3 ÉTAPES



DU 26 MAI AU 26 JUIN 2025

PUIS DU 14 JUILLET AU 24 OCTOBRE 2025

1 RENDEZ-VOUS SUR : WWW.NET-ENTREPRISES.FR
OBTENEZ VOS ACCÈS À SOLTÉA



2 RECHERCHEZ LA FFBB
SIRET : 78440586200052
CODE UAI : 0756181L
NOM : FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL



3 VALIDEZ VOTRE CHOIX ET LE MONTANT À AFFECTER



MARTIN ALLIO



01 53 94 25 28



TAXEAPPRENTISSAGE@FFBB.COM